

MONTSEGUR PERSPECTIVES
FR0010109140
OBJECTIFS DU FONDS

Montsegur Perspectives a pour vocation la gestion active d'un portefeuille d'actions de la Communauté Européenne. La sélection des investissements repose sur le choix de valeurs de croissance à un prix raisonnable.

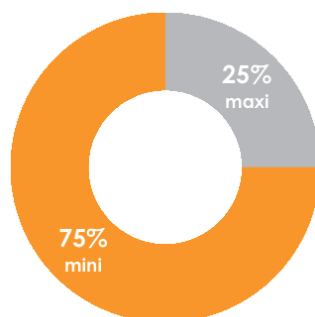
La sélection de ces titres est libre de tout critère d'appartenance à un indice ou à un marché, cependant le FCP privilégie les grandes capitalisations européennes.

DESCRIPTION DU FONDS
Actions

FCP éligible au PEA, la part investie en actions de la Communauté Européenne représente en permanence au moins 75% de l'actif.

Le FCP privilégie les grandes capitalisations européennes liquides.

Le Fonds pourra le cas échéant, utiliser des produits de couverture en vue de protéger sa performance et de réduire sa volatilité.


Produits Monétaires

Cette réserve de valeur permet d'intervenir sur les marchés pour initier ou défendre des investissements et faire face à d'éventuels rachats.

Le Fonds utilise des OPCVM monétaires ainsi que des placements à court terme d'Etat (BTF) ou privés dès lors que leur notation est au moins égale à BBB.

PROCESSUS DE SELECTION "GARP" VALEURS DE CROISSANCE A PRIX RAISONNABLE
Univers de recherche :

- > Zone euro pour éviter tout risque de change
- > Capitalisation : minimum 1 000 M€

Titres sélectionnés : passant les critères éliminatoires et respectant au moins 7 critères sur 12.

Critères de sélection :
1- Croissance passée et future

- les bénéfices par action doivent croître de plus de 5 % par an sur les 5 dernières années.
- les bénéfices par action de l'année n doivent être supérieurs de 5 % par rapport à ceux de l'année précédente.
- le chiffre d'affaires de l'année n doit être supérieur de 5 % par rapport à celui de l'année précédente.

2- Faible valorisation

- le ratio valeur d'entreprise sur résultat d'exploitation ne doit pas représenter plus de 1,5 fois celui de son secteur.
- le ratio cours sur bénéfice de l'année considérée doit être inférieur à sa moyenne historique.

3- Rentabilité

- la rentabilité des fonds propres de l'année n doit être supérieure à 10 %.
- la marge opérationnelle de l'année n doit être supérieure à celle de l'année précédente.

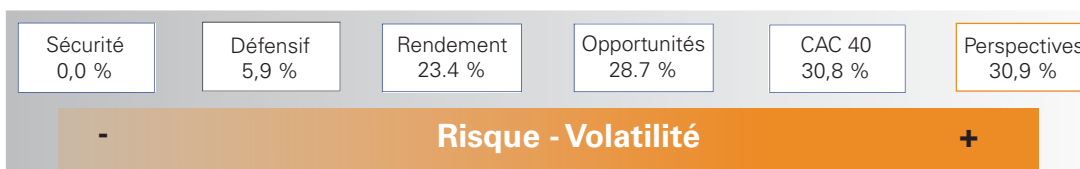
4- Contrôle des risques

- la dette nette ne doit pas être supérieure à ses fonds propres.
- le résultat d'exploitation doit couvrir 5 fois les frais financiers.
- la dette nette ne peut pas représenter plus de deux fois et demi le résultat d'exploitation.

5- Momentum de révision des bénéfices

- les révisions de bénéfices doivent suivre une tendance positive.
- les changements de recommandations doivent suivre une tendance positive.

■ critères éliminatoires

ECHELLE DE RISQUE DES FONDS


La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans